

## Appel urgent pour sauvegarder les droits des prisonniers palestiniens contre une punition collective par les services carcéraux israéliens

### Description

Par Al-Haq, le 9 septembre 2021



Image : <https://www.prc.ps/>

Samedi 11 septembre, Al-Haq et ses partenaires ont soumis un appel urgent aux procédures spéciales de l'ONU demandant leur intervention urgente pour protéger la vie des prisonniers palestiniens évadés. Vendredi 10 septembre au soir, les forces d'occupation israéliennes (FOI) ont capturé deux des six prisonniers palestiniens évadés de la Prison de Gilboa lundi 6 septembre, Yacoub Qadri, âgé de 49 ans, et Mahmoud Abdullah Al-Aridah, âgé de 46 ans, sur le Mont Al-Qafzeh, à Nazareth, et plus tard ce matin, Zacharia Zubeidi, âgé de 46 ans, et Mohammad Qasem Al-Aridah, âgé de 39 ans, ont également été capturés près du Mont Al-Tur proche du village d'Om Al-Ghanam.

Nos organisations soulignent notre grande inquiétude concernant la vie des prisonniers palestiniens capturés qui font face, maintenant qu'ils sont repris, à un risque imminent de torture et de mauvais traitements, surtout connaissant les pratiques bien documentées de torture de la Shabak, qui inflige intentionnellement de graves douleurs et souffrances. Par ailleurs, nos organisations demeurent profondément préoccupées par l'utilisation de mesures de punition collective orchestrées par les autorités israéliennes contre tous les prisonniers palestiniens sous contrôle effectif d'Israël, en représailles contre les six évadés.

Malgré l'interdiction absolue et bien ancrée de la torture selon l'Article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'Article 2(2) de la Convention contre la Torture, qu'Israël a ratifiée le 3 octobre 1991, et l'Article 32 de la Quatrième Convention de Genève, le régime d'apartheid israélien soumet systématiquement, par sa politique et ses pratiques, les détenus à de graves mauvais traitements physiques et psychologiques et à des punitions dégradantes. Ceci inclut le maintien forcé des détenus dans des positions de stress et de torture pendant de longues heures, des coups, des agressions physiques et la privation de sommeil, qui provoquent souvent l'effondrement des détenus. Ces actes apparaissent à des crimes de guerre et à de graves entorses aux Conventions de Genève, actes pour lesquels il existe une juridiction universelle et qui peuvent être poursuivis à la Cour Pénale Internationale.

Nos organisations rappellent que l'institution d'une série de mesures collectives punitives, de rétorsion et arbitraires par les autorités d'occupation israéliennes contre les prisonniers politiques palestiniens qui comptent plus de 4.700 prisonniers palestiniens arbitrairement

détenus dans les prisons israéliennes, ainsi que le fait de cibler la population civile palestinienne qui réside dans le territoire palestinien occupé, s'apparentent à une punition collective, chose absolument interdite selon l'Article 50 du Règlement de La Haye et l'Article 33 de la Quatrième Convention de Genève. En particulier, nos organisations condamnent les arrestations massives, généralisées et systématiques et l'emprisonnement illégal de la population palestinienne, en tant qu'actes inhumains d'apartheid, actes s'apparentant à des crimes contre l'humanité.

Nous appelons la communauté internationale à intervenir en urgence pour protéger la vie et la santé des prisonniers palestiniens, rappelant par ailleurs aux États tiers leurs obligations d'assurer la prohibition de la torture en tant que norme *jus cogens* du droit international, et de coopérer pour mettre fin à cette situation illégale.

[Veuillez trouver cet appel d'urgence ici.](#) Télécharger

Source : [Al-Haq](#)

Traduction J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

## Tags

1. Al-Haq
2. appel
3. appel à action
4. prison
5. prisonniers
6. urgence

**date créée**  
2021/09/16